



Aveyron

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 12 mars 2018 à 16 heures, le conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni à la direction du service départemental d'incendie et de secours sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Anglars.

Membres ayant voix délibérative

Nombre de membres en exercice : 22.

Membres présents : Mesdames Simone Anglade, Évelyne Frayssinet suppléante de Madame Ayot, Sylvie Lopez, et Messieurs Jean-Philippe Abinal, Jean-Claude Anglars, André At, Jean-Luc Calmelly, Marcel Calmels suppléant de Monsieur Barbezange, Régis Cailhol, Eric Cantournet, Sébastien David, Jean-louis Denoit et Christophe Saint-Pierre.

Membres absents ou excusés : Mesdames Sylvie Ayot, Annie Bel, Annie Cazard, Corinne Compan, Émilie Gral, et Messieurs Vincent Alazard, Jacques Barbezange, Jean-Marc Calvet Alain Fauconnier, Alain Marc, Serge Roques.

Membres ayant voix consultative

Membres présents : Madame Natalie Alazard et Messieurs William Buchet suppléant de Monsieur Lionel Coursières, Florian Souyris directeur départemental, Michel Galtier, Alain Garibal et Patrice Jouet président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de l'Aveyron.

Membres absents ou excusés : Madame Maryse Larroque, payeur départemental par interim et Messieurs Lionel Coursières et Olivier Guiraud.

Membre de droit : Madame la préfète représentée par Monsieur Rémy Menassi, directeur de cabinet.

Date de convocation : 13 février 2018.

11 – CRÉATION ET SUPPRESSION DE POSTES

Vu le rapport n° 12.

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984.

Considérant qu'il appartient au conseil d'administration de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, le conseil d'administration se prononce favorablement sur les créations de postes à temps complet suivantes :

DANS LE CADRE DES AVANCEMENTS DE GRADES :

Filières Administrative, Technique et Médico-sociale :

- 2 postes d'adjoints techniques principaux de 1^o classe, à compter du 1^{er} mars 2018 (Sous réserve de l'avis favorable de la C.A.P. compétente).
- 5 postes d'adjoints administratifs principaux de 1^o classe, à compter du 1^{er} mars 2018 (Sous réserve de l'avis favorable de la C.A.P. compétente).

Filière Sapeurs-Pompiers Professionnels :

- 1 poste de commandant à compter du 1^{er} mai 2018.
- 1 poste de lieutenant hors classe à compter du 1^{er} mars 2018 (Sous réserve de l'avis favorable de la C.A.P. compétente).

Fait à Rodez, le

Le Président,

Jean-Claude Anglars

